

La  
 Civile honestete pour  
 Les enfans.

Avec  
 La maniere d'aprendre  
 à bien Lire, prononcer, et escrire:  
 qu'aions mis au com-

mençement,

*l'au*  
*de Calvins*  
*(Est)*

*o die*  
~~l'autre est né~~  
~~de Calvins~~  
*Voilà le d'isaac*  
*qui est*



A Paris



De L'Imprimerie de Philippe Jansie, et  
 Esgard Becton, Rue S. Jacques, à l'escreuisse

M. DC. LIX.

Avec privilege du Roy.

Au lecteur desirant de  
profiter en ses études xij.  
petits preceptes.

Si tu veux apprendre science,  
Evain Dieu en toute reuerence,  
Souuent pense à t'humilier  
En ton secret, pour Le prier.

Soys attentif, et debonnaire,  
Continuant sans autre affaire,  
Sobre, Veillant, Laborieux,  
Du Monde ne soys curieux.

En nul peché ne te desborde,  
Ce qu'as appris souuent recorde,  
Et l'enseigne à qui tu pourras:  
Et ce faisant scauant seras.

ij.

Ntres-haut et illustre prin-

ce et seigneur mon seigneur Lictor d'Or-  
leans, Duc de Longueville, Marquis de  
Nothelin, conte de Guinois, Meuschastel,  
e Tancauille, Prince de Chastellail-  
loy, grand Chambellan et Conne-  
stable hereditaire de Normandie.

C. de Caluiac humble  
salut.

**S**il est ainsi

Pres-excellent sci-  
gnur, que non seulement Les bestes bontes,  
mais aussi Les arbres et Les plantes soient de  
telle nature, Que si Des leur premiere germe  
sont bien dressés e conduictés, elles ont gran-  
de force et Vertu de s'y ranger Jusqu'en La  
fin. A plus forte raison cela doit auoir lieu  
en L'homme qui est capable de raison. Et n'e-  
stoit donc point sans cause que Platon com-  
mandoit si expressément que Les Roys e Princes  
eussent en singuliere recommandation de bien faire  
Instruire la iuuesse. Or combien que La prin-

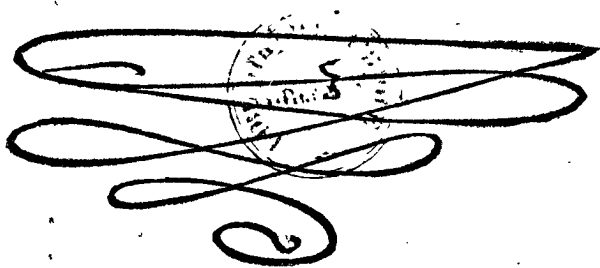
cipale Instruction qu'on leur doit donner soit  
de craindre Dieu: toutesfois apres icelle La  
Civile Honnesteté doit estre en grande re-  
commandation, entant qu'elle est tres-necessai-  
re à La société de La vie humaine. Les  
Sages pour ceste seule Vertu ont esté pre-  
ferez à tous Les autres peuples de La terre, tel-  
lement que L'Apstre voulant nommer  
toutes Les nations du monde ne met que  
cés trois motz en avant, à sçavoir Les Juifs,  
Les Grecs, et Les Barbares ou Gentils.  
Par cela nous pouvons facilement iuger,  
quel Vitupere estoit attribué aux autres na-  
tions, quand pour n'avoir point ceste Vertu,  
estoyent tenues pour Barbares. Voyant donc  
c'este Vertu estre si Louable, ie n'ay peu faire,  
que Je n'aye satisfait, selon mon pouvoir, et  
Le peu de Loysir qui m'a esté donné, à ceux  
qui m'en ont requis, combien que Je n'igno-  
rassé point que plusieurs excellens person-  
nages en ont escript par cy devant: scagant  
bien que comme dit Horace,

Et que plusieurs ont traité en commun  
Peut estre fait Le propre de chascun.

Or Je L'ay ausé Dedier à vostre excel-  
lence de meilleur courage que La Gose ne

Le mérite, comme à celui que Je Soy honorer  
 de tous Les moyens que Dieu m'a donné.  
 Je supplieray donc vostre excellente bonté  
 de ne le refuser point, ains plus tost de  
 le recevoir de telle sorte qu'Abaxerxes ap-  
 pellé Mucron Roy de Perse receut L'eau que  
 Syntes Roy sien subiect, Luy presenta, L'ayant  
 puisée du fleuve nommé Euxus, n'ayant pour  
 Loy de quoy Luy faire present plus hono-  
 rable: Ce pendant ie prieray Dieu, Mon  
 Seigneur, vous donner en santé et vie  
 longue accroissement de Vertus, d'honneur,  
 et de prospérité à La gloire de son Nom et  
 edification des siens.

¶ iij



# La maniere d'apprendre

facilement à bien Lire, prononcer  
et Ecrire.

Advertissement à ceux qui ont charge d'enseigner  
Les petits enfans.

Celuy qui donne commencement d'Instruction à La petite Jeunesse, doit sur tout diligemment observer, et avoir sollicitude, que ses Disciples prononcent bien distinctement, et à loisir, Les motz Les uns après Les autres, soit en françois, ou en Latin. Il fault semblablement accoustumer aux Enfans dès Le commencement, de bien accoutuer: ce que facilement se fera, Les aduertissant d'escouter un peu leurs voix, quand ilz prononcent Les syllabes, sur lesquelles ilz doycnt Les accente, comme se verra en son lieu. Par ce moyeu Le jeune Esprit apprendra par accoustumance, à bien prononcer, si Le maistre est soigneux d'observer ce que nous auons dit. Et

La maniere de bien Lire & Ecrire. iiii.  
 faisant il Deschargera sa conscience, & l'enfant  
 profitera beaucoup. Au contraire, si par paresse  
 ou ignorance, il ne fait le Devoir en quoy  
 Il s'oblige, il est certain qu'il en rendra compte  
 Deuant Dieu, Lequel ne veult que ceste  
 Jeunesse soit corrompue ne abusée par mau-  
 uaise Doctrine, Attendu que le maistre est com-  
 me son second pere à l'enfant, pour l'Instrui-  
 re, en premier lieu en la crainte de Dieu,  
 secondement aux bonnes, Lettres & bonnes  
 mœurs. Parquoy le precepteur pourra  
 Discr de ceste forme Instruire.

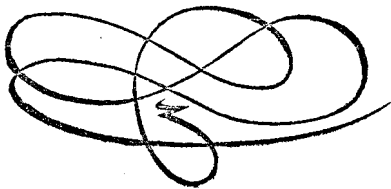
Le premier jour,	a. b. c. d.
Le second,	e. f. g. h.
Le tiers,	i. k. l. m.
Le quatriesme,	n. o. p. q.
Le cinquiesme,	r. s. t. u.
Le sixiesme,	v. u. x. y. z.

Le septiesme jour, il fault veudre tou-  
 tes les Lettres ensemble, à l'ordr l'enfant  
 apprendra plus en six jours, qu'il ne seroit

## La maniere d' bien

en deux moyes sil l'eb disoit toutes à une fois.  
ainsi petit à petit conuict monstrez tant à  
lire comme à escrire, faisant chacuy iour une  
lettre, ou deux, trois, quatre ou bien d'auanta-  
ge selon le Jugement d' celly, ou d' ceux que  
l'on enseigne.

D'auantage, il est à noter que le maistre  
doit monstrez la leçon deux ou trois fois  
au disciple, deuant que la luy faire repeter:  
sans attendre que celly qu'il instruit ait de-  
uiné, practiqué & compris d' luy mesme: car  
souuentefois la difficulté d' une petite chose à  
ceux qui ne l'entendent, l'eb fasche, principale-  
ment à la jeunesse, et l'eur fait perdre le  
courage qui avec le temps, usage et exercice,  
se rendra plus meure et capable à conceuoir.





## Alphabets de Diverses

Ecritures, pour mieux enseigner L'en-  
fant en la Diversité d'icelles.

La prononciation des Lettres  
de l'Alphabet.

a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. q.  
r. s. t. v. u. x. y. z. C.

A. B. C. D. E. F. G. H. I. L. M.  
N. O. P. Q. R. S. T. V. X. Y. Z.

a b c d e f g h i k l m n o.  
p q r s t v u x y z.

A B C D E F

G H I K L M

N O P Q R S

T V X Y Z



Lire et Escrire.

*Lettre Italique.*

a. b. c. d. e. f. g. h. i. l. l. m. n. o.  
p. q. r. s. s. t. v. u. x. y. z.

*Capitales.*

A. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L.  
M. N. O. P. Q. R. S. T. V.  
X. Y. Z.

*Lettre Romaine.*

a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o.  
p. q. r. s. t. v. u. x. y. z.

*Capitales.*

A. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. M.  
N. O. P. Q. R. S. T. V. X. Y. Z.

Ceux qui grandement, qui prononcent  
boy, coy, doy, effe, goy, ache, &c.

*Voyelles.*

a. e. i. o. u.

# Consonantes.

b. c. d. f. g. h. l. m. n. p. q. r.  
s. t. x. z.

## 2<sup>o</sup> maniere de profiter les syllabes.

Ba. be. bi. bo. bu.	Ca. ce. ci. co. cu.
Da. de. di. do. du.	Fa. fe. fi. fo. fu.
Ga. ge. gi. go. gu.	Ha. he. hi. ho. hu.
Ja. je. ji. jo. ju.	La. le. li. lo. lu.
Ma. me. mi. mo. mu.	Na. ne. ni. no. nu.
Pa. pe. pi. po. pu.	Qua. que. qui. quo. quu.
Ra. re. ri. ro. ru.	Sa. se. si. so. su.
Ta. te. ti. to. tu.	Va. ve. vi. vo. vu.
Xa. xe. xi. xo. xu.	Za. ze. zi. zo. zu.

## Autres syllabes.

Bail.	fail.	gail.	guil.	mail.
Pail.	roil.	sail.	tail.	vail.

# Mots d'une syllabe.

Blanc. bleu. bitne. beuf. boit. bente.  
 Cault. cent. cinq. ceuz. coupe. couz.  
 Dieu. dans. dix. doit. d'uy. douz.  
 Eau. es. euz. euz. est. oeuiz.  
 Fant. frais. froid. feint. fol. fut.  
 Gros. gros. grand. gricf. grane. greu.  
 Haut. hay. hors. haulte. heuz. hors.  
 Jeay. jouz. feu. fay. fiz. fe.  
 Laid. laid. l'ay. love. l'air. lent.  
 Mais. m'ont. moy. meuz. mort. mal.  
 Meze. n'ent. neuf. nous. n'ay. n'a.  
 Pain. pour. prompt. pent. peuz. puis.  
 Quand quel. qu'il. qu'euz. qu'iz. qu'ent.  
 Rat. rond. Roy. rien. rez. Royz.  
 Saint. seul. soit. sont, fault. souz.  
 Tant. treuz. trop. tout. tel. tuez.  
 Ven. vin. vault. vil. vouz. vit.

## D'aucunes lettres

appelées Ligatures

Ligature est faite de deux lettres qui sont jointes ensemble, comme *ae, ce, st, ff, si, fi, sl, fl.* Lesquelles sont mises pour les suivantes ainsi que se voyt *ae, ce, ct, ct, st, ff, ff, si, fi, sl, fl.*

## Des abreniatures.

Abreniature est une lettre laquelle à dessus, ou dessous, ou à costé certain traict signifiant defaillance d'aucune lettre avecqz, comme ceux cy

ā am, et an.

ē em, et en.

ī im, et in.

ō om, et on.

ū um, et un.

p par, et per.

p̄ p̄ae, et p̄re.

p̄ p̄uo.

q̄ qui.

q̄ qua, et que.

q̄ quā, et quam.

q̄ quod.

se font pour ne à la fin du mot.

# De la punctuation

en general.

Combien que toutes Langues ayent particulièrement leurs Différences en parler & escripture, elles n'ont pourtant qu'une punctuation, pour laquelle connoistre il y en a de six sortes comme s'ensuit.

i	,	Incisum
ii	:	Comma
iii	.	Punctus
iiii	?	Interrogant
v	!	Admiratif
vi	()	Parenthese

, Le premier caractere est appellé en Latin Incisum, ou semicirculus, & en francois Virgule: et souloit anciennement estre marqué ainsi / . Il sert pour separer les mots, & simples sentences d'une matiere.

: Le second est appellé Comma tant par les Grecs que Latins, & sert à separer les grandes sentences d'une matiere.

. Le tierce est nommé Colon par les

◌, et en Latin punctum, et en francois point rond, demonstrent la fin de quelque matrice.

? Le quart est appellé par Les Latins Interrogans, et par Les francois Interrogant, il se met en la fin d'une sentence pour Interrogation en Demandant.

! Le cinquieme differe peu du quart en figure: toutes fois il n'est dit Interrogant, mais admiratif, servant d'admiration.

() Le sixiesme est dit Parenthese, et sert à fermer une sentence laquelle on peult Lies hors de la matrice.

## Des accents.

Accent est, La voye prononciation des motz. Or pour ce que Les Grecs ont accoustumé de marquer Les syllabes qu'ilz eslevent en Les prononçant, comme font aussi bien en aucuns motz Les Latins et Les francois: de La est procédé qu'on print Le mot d'accent pour icelles marques ou pointz mis sur Les lettres pour servir de difference, comme entre *vepé* & *vepe*, *offencé* et *offence*, *blesse* et *blesse*. &c.

## La Civile

Lesquelz fandra qu'il euite. Or comme La  
Disposition & Le naturel de L'enfant reuint  
plus en La face, et aux yeux qui sont en icelle,  
qu'en tout Le reste Du corps: aussi sera il bon  
que nous commencions (avec La grace et con-  
duite de Dieu) par Là: Admonestans toutes  
fois auant que passer plus oultre, Que d'au-  
tant qu'on void que Le principal consiste en  
cela, aussi Les enfans doyent singulierement  
mettre peine de retenir Leur visage à un  
bon et honeste naturel ou disposition.

## De la face.

Il faut donc que L'Enfant ayt une  
face Liberale, honeste, modeste, et qui pro-  
mette beaucoup de Luy: Et non point me-  
ganique, triste, ou melancolique, pour ce que  
c'est Le propre des taquins, ou malicieux, ou  
traistres: Ny aussi par trop joyeuse ou Incon-  
stante, d'autant que c'est Le propre des folz  
ou esuentés

Et pour auoir La face telle, Il faut  
que Les yeux soient doux et paisibles, hon-  
tux et arrestés: Et non point eslentés



# La ciuile honestete

pour Les enfans.

## Preface.

Tout ainsi qu'on

prepare et accorde Le Luc, L'Espinetto, et  
 Les autres Instrumens premier que d'en jouer,  
 à celle fin que par Le moyen de Leur harmo-  
 nie Le chant qu'on jouera dessus y resonne  
 mieux et soit plus melodieux: Ainsi pareille-  
 ment auant que de bailler Les preceptes de  
 La Ciuile honestete que Les enfans doyuent  
 obseruer en Leur acoustrements, en la table, et en  
 toutes autres actions, il sera bon de traicter  
 premierement de La disposition et naturel,  
 qui est requis à un enfant honeste et bien-nay:  
 Et apres de poursuiure et traicter de La  
 contenance et honestete que faut qu'il ayt en  
 tout ce qu'il fera. Et à fin qu'on puisse plus  
 facilement entendre Les Vertus qu'on requerra  
 en c'est endroit en L'enfant, nous mettrons  
 quant et quant Les vices contraires à icelles.

## La Civile

car cela est signe d'arrogance: Ne abbatue sur Les yeux, car c'est à faire au songecreux & à ceux qui pntent mal.

Il doit auoir Le sroy Joyeux & plain, en monstrant bonne grace, et semblant delibéré; et non point ridé ne sroncy, car c'est Le propre des gens vicieux et de ceux qui sont en folcie: Ne allant & venant à tout propos, car c'est Le propre des herissons: Ne de traictes, comme ont Les tortaux: Ne conuert des seueux, car c'est à faire aux Egyptiens ou Sarasins: Mais conuert du bonet, insqu'au milieu.

Il faut que Le nez soit net, long, et payssible, et non point mouctue, car cela est par trop ord et vilain: Ne sroncy, car c'est Le propre des moqueurs, et de ceux qui sont La Cigogne par derriere.

L'enfant ne doit point souffler haut des narines, pour ce que c'est chose laid et denote folcie: et encores moins ronster car cela est à faire aux gens furieux & insensés. Il ne doit point aussi parler du nez à La mod des Councilles et Elephans, car cela est laid & malscant.

Il ne se doit mouctre en son bonet quand il Le tient en La main: Ne en sa robe, car

ou de traicters, pour ce que cela signifie exu-  
 auté: Ne vagues et effrayés, d'autant que  
 cela signifie folie et faute de Jugement: Ne  
 guignans et Loupsans, car c'est le propre de  
 ceux qui sont en soupçon, et qui imaginent  
 quelque trahison: Ne esgarés et espedus,  
 car c'est à faire à gens estonnés: Ne cillans  
 souuent, car cela denote inconstance: Ne trop  
 ouuers et eslargis, car c'est à faire à gens he-  
 betés, mornés, ou niais: Ne trop aspres, car  
 ilz signifient courroux: Ne assignans, et comme  
 adournans, et parlans, car ilz denotent im-  
 pudicité et Lubricité: Mais modestes et acom-  
 modés au temps et Lieu ou l'enfant se trouue:  
 Or Il fault noter que combien que aucuns  
 enfans soient d'une nature et Les autres  
 d'une autre, et que Les uns Les ayent natu-  
 rellement en une sorte, et Les autres en l'au-  
 tre: toutes fois cela n'empesche point qu'ilz ne  
 Les puissent ranger avec soing et Diligence;  
 à une modestie telle qu'est requise par ce qu'a-  
 nous dit cy dessus.

Apres il faut que Les souueils soient esten-  
 dus et accomodés modestement en leur pro-  
 pre Lieu sans estre retirés ne sponces, pour ce  
 que cela signifie fierté: Ne esleuz en hault

## La Civile

Il ne fault point qu'il se mocque de personne en Luy tirant la Langue, ny autrement, car c'est le propre des happelopins et escoviflours, ou des flatteurs & hypocrites. Il n'est point honnesté de modvre la Leure basse ou celle d'en-hault, (car c'est signe de menasse outrecuidée) ne de lescher le bord de ses leures.

Il fault qu'il toune la face de costé quand il voudra cracher, & peuz qu'il ne crache sur personne, ou que ne face mal au cœuz de ceux qui le verront cracher: pour laquelle raison il doit aussi effacer ce qu'il a craché en mettant le pied dessus. Que sil ne Luy est commodé de se tourner ny de cracher en terre ou autre lieu propre à cela, il pourra cracher dans son mouchoir, plus tost que d'en avaler l'ordure, car cela est vilain et ord: comme aussi de cracher ou de toussir à tous propos sans nécessité, mais par une mauuaise custume: cela est propre aux menteurs, qui en parlant forgent ce qu'ilz doivent dire. Toutefois à aucuns, cela sert de chercher memoire, car en ce faisant ilz pensent mieuz à ce qu'ilz doivent dire, combien qu'en nulle sorte cela n'est point honnesté.

et la est rustique: ne à sa manche, ou à son bras, car c'est le propre des poyssonniers: Ne avec ses doigts, si le lés touce Incontinent à sa robe.

Il fault donc qu'il recoine l'ordure de son nez avec un mouchoir en se tournant un peu arriere de la compaignie ou il sera. Que si le luy fault esterner en la presence d'autrui, par honnesteté se doit tourner un peu et mettre le mouchoir ou la seruiete, selon le lieu ou il sera, deuant le visage, et puis esterner, et ne le retienir point, car c'est à faire à sotz: Et ne fault point sefforcer d'esterner plus hault que de costume ou que nature n'y contrainct, car c'est le propre des glovieux. Or apvés qu'il aura esterné, si la compaignie ou il est, est de gens de plus grande qualité que luy, faisant la reuerence du bonet et du pied remerciera ceux qui l'auront salué, ou qui le deuoient saluer: S'ilz sont ses égaux seulement ou moindres, en ce faisant ostera son bonet.

Il fault qu'il ait les Jones aovnées d'une honte nayfue et conuenable à un enfant bien nay sans fard ou aucune telle ordure controuuée contre Dieu et nature. Or il fault que ceste honte soit mediocre et modeste. Car

## La Civile

mœurs qui descendent sur les yeux & le visage.  
Il faut que les cheveux d'un enfant ne  
viennent jamais si grands qu'ilz luy tom-  
bent jusques aux yeux & aux espauls. Et  
ne les doit point secouer en baysant sa  
tête, car cela appartient aux esclaves, qui se  
pompent. Il ne se doit point gratter la  
tête ne le reste du corps avec ses ongles,  
car cela est vilain & ody, & principalement  
sil le fait par accoustumance plus que  
par nécessité.

## Du corps et de sa contenance.

L'enfant ne doit point baïsser la tête  
entre les deux espauls, car c'est signe de  
paresse: Ne se remuer aussi, car c'est signe  
d'arrogance: Mais se doit tenir droit &  
sans effort, car cela ha bonne grace. Et ne  
faut point aussi que sa tête pance d'un costé  
ne d'autre dessus son corps, à la mode des  
hypocrites, si ce n'est que le propos, ou chose  
semblable requiert telles contenance & gestes.

ce qu'il void, car c'est le propre des folz. Me au contraire, se contenir de rire à occasion qui sy presente, car c'est à faire à gens moult et melancholiques. Il n'est point honneste, ains grandement à vituperer, de se rire de parolles, ou faictz, ou d'ystes vilains, comme aussi, de se rire du mal d'autrui. Il n'est conuenable à nul aage d'estre si excessif en riant que tout le corps perde contenance. Il ne doit point en riant eslargir tellement la bouche qu'il rende les joues comme retirées, et les dans immodestement descouvertes, comme les chiens: car en ce faisant au lieu de demonstrez sa joye, il est à craindre qu'il ne se demonstre excessif, et qu'il ne difforme sa bouche. Que sil aduint que par quelque bonne occasion il soit contrainct de rire excessiuent, Il doit mettre la maine, le mouchoir, ou la main deuant le visage en le des tournant un peu selon le lieu ou il sera. Il ne doit point rire tout seul ny en compaignie sans leuz exposer la cause de son rire, car c'est vne sottie ou nyaiserie: et n'est guiere plus honneste a l'enfant d'oser de ces termes, pissier de rire, Creuer de rire, et semblables.

## La Civile

Il faut que quand l'enfant sera assis qu'il tienne ses genoux iointz et les pieds aussi et non point ouverts et estallés, car cela n'est point modeste. Et quand il sera droyt il luy sera bien seant de les tenir moyennement ouverts. Il n'est point honeste qu'estant assis il tienne l'un genouil sur l'autre et les jambes en croix: Ne qu'estant debout il tienne ses jambes serrées et les bras croisés, car c'est le propre de ceux qui sont pensifs.

Il ne fault point que l'enfant branle les jambes estant assis, comme les folz, ne qu'il face un tas de frottillements des mains, qui demonstrent que l'entendement est peu sain et entier.

Il y a plusieurs facons de faire la reuerence, selon les pays ou on se trouue et les costumes d'iceux: Mais les francoys, ployent seulement le genouil droyt se tenant autrement plus tost droytz que inclinés, avec un doux contournement et mouuement du corps: et ostant le bonet de la main droite le tenant ouuert par le dedans l'abaissent au mesme costé droyt.

Dites sil fault faire plusieurs reueren-



Il est fort vilain de s'accoustumer à rou-  
ter, & de ce que mesme quand cela aduient par  
inaduitance, ne peut estre tenu pour autre.

Si l'aduient que l'enfant deuille touf-  
fir par necessité qu'il se tourne en arriere la  
face, & qu'il se garde que ce ne soit sur la  
face d'autrui, ou sur la viande s'il est  
à table.

Le vomir, piter, roter & faire telles  
ordures, quoy que les autres en fuyent, il  
me semble que se doyrnt faire si secrettement,  
si on y est contrainct, que personne n'en oye rien,  
ou pour mieux faire, s'en abstenir du tout.

Il faut que les dards soyent nettes &  
blanches. Que si il demeure quelque chose  
entre elles apres le repas, il les faut net-  
toyer avec un cure-dan de boye propre à  
cela, ou bien avec un des petites oses, & ceux  
qu'on tire des cigotz des gappons: Et non  
point avec le couteau ou avec les ongles,  
comme les enfants, ne avec la seruette.

Il faut que tous les matins l'enfant  
laine sa bouge & se baigne avec de l'eau frai-  
che & nette, & qu'il se peigne en menant le  
peigne du deuant au derriere de la teste,  
pour tousiours renuoyer au derriere les hu-

## La Civile

maintenant, auant que de passer plus outre.  
que nous traitions des accoustumens honestes  
qui sont requis à l'enfant, d'autant que ce  
sont ceux, ausquelz on contemple, comme en un  
miroir, le naturel de l'homme et de l'en-  
fant, plus qu'en autre chose. Or pour ce que  
l'Inconstance a gaigne si auant auourd'hui en  
cest endroit entre les francoys qu'il est bien  
difficile d'en pouuoir déterminer quelque chose :  
Sauf uantage que chacun pays a ses costumes  
differentes d'avec les autres, ne pou-  
uant faire autre chose pour le present, nous  
ne serons que toucher succinctement ce point  
icy.

Il fault donc qu'aux accoustumens de  
l'enfant reloyse une honnesteté et modestie  
la plus grande qu'il luy sera possible, et qu'il  
s'y porte selon les richesses et la dignité ou  
Dieu l'a constitué, et selon le pays et con-  
stumes d'iceluy ou il habite. Qu'ilz ne soient  
point trop contemptibles pour la chieseté et  
trop grande nonfallance qu'il en pourroit au-  
oir : Ne aussi par trop somptueux ou arro-  
gans, car ce seroit abuser des biens de  
Dieu, au lieu de les reconnoistre de sa bonté  
et luy en rendre graces.

Il faut que l'enfant tienne ses espaulles avec un juste contrepoids, sans en hausser l'une et baisser l'autre sans aucune modestie ny honesteté.

Il n'est guier bieu seant à un enfant de tenir les bras au sein ny en croix l'un sur l'autre, car c'est signe de paresse: Ne de les tenir strictes le dos, car cela donne à penser qu'il soyt ou l'arroy, ou paresseux, ou tenant quelque chose en la main qu'il ne veut point, qu'on voye.

Aucuns trouuent beau de tenir une main au costé et presenter le coude à costé, à la mode des soldats, mais cela n'est point bieu-seant à un enfant.

Il est fort honeste à un petit enfant, de ne manier point ses parties ontuses, mesme quand la necessité le requerra, et qu'il sca seul, qu'aveconte et comme degogne: car cela denote grande pudicité et honesteté. Et quand il luy faut qu'il rende son urine, il se doit separer et tirer à part que nul ne le voye, ou pour le moins faut qu'il y procede le plus secretement et modestement qu'il pourra, sans toute fois la rettenir si long temps, que cela luy puisse engendrer la pitre.

## La Civile.

entuse, et sy' mieuz comme Le Daoy Sans ses plumes, Lesquelz par ce moyen se rendent ridicules et seypoient à La moquerie d'Vn chacun qui Lés void : Mais sil en recoit grande ioye en son culte, qu'il en rende graces à Dieu qui Lés Luy a donné. Que si ce vice est à recider aux pauvres encorcs L'est il plus aux riches, car aux pauvres cest comme Vne joye et Vn reconfort parmy Leurs pauvretés, Mais aux riches cela Leur est comme ordinaire. Sauantaige en sy' plaisant et mirant ilz donnent occasion d'envie et de regret de Leur misere, aux pauvres.

## De la table.

Cyus Le grand Roy de Perse, L'Oint du Seigneur pour La deliurance des enfans d'Israel de la captiuité de Babylone, auoit entre autres ceste bonne custume, Que jamais ne se mettoit à table qu'il n'eut premitement fait exercisse iusques à en suer ce que Luy entretenoit mentuellement La santé au corps, et bonne disposition à L'esprit. Car L'exercisse fait deuant Le repas fait ces  
trois

ees, tenant tousiours bas Le bonet, Dressans  
La jambe Droite sont la recuence de La gau-  
che cy La mesme sorte qu'ilz ont faict de La  
Droite, et ainsi de L'Vne et puis de L'autre,  
autant qu'il en sera de besoyn, et selon que Le  
personnage à qui on s'adressera et Le propos,  
ou recueil Le requerront.

Il fault que L'allure de L'enfant soit  
assurée Droite et par pas de mediocre gran-  
deur, et non point comme rompue et scinte,  
car c'est Le propre des gens effeminés, et  
de nul courage: Ne trop hastée, comme celle  
des gens furieux ou impatiens: Ne besante  
ou chancelante d'Vn costé et d'autre, car ce-  
la donne à penser qu'on soit derollé ou in-  
fecté de quelque telle maladie: Ne par des  
grand pas, qui signifient prodigalité et  
arrogance: Ne par trop petits, qui signifient  
auarice et chicheté: Mais mediocres, et de  
mesme, poursuiuis tousiours d'Vn mesme train.

## Des habitz ou acoustremens.

**A**pres auoir briefuement Discouru de  
La face, de La teste, et du corps, il restera

## La Civile

et plus Longuement estudiez, et tantant qu'il est necessaire à La santé de L'estudiant.

Donc suiuant ceste regle après que L'enfant aura fait exerceice s'il en ha besoyn il pourra rendre son Deue & faire Les choses necessaires selon que nature l'en requerra. Après cela s'il a quelque ennuy qu'il le quite & L'oublie s'il Luy est possible premier que de Venir à table. car c'est Le Lieu, où on doit receuoir Les biens de Dieu avec Joye & plaisir.

Il faut donc que L'enfant ayant observé ce que Desia nous auons dit, auant que de se mettre à table Lave ses mains, et en Les essuyant, recite aussi toute sa grace et ennuy, si point en ha, à fin qu'il soyt Joyeux et plaisant et à soy et à la compagnie, estant à table.

Après cela, pource que nostre Seigneur nous enseigne que nostre nourriture ne depend point du seul pain ou de La seule viande qui nous est presentée: mais de sa benediction: Danantage pource que L'apostre requiert du Chrestien, qu'il use des biens que Dieu Luy donne avec action de graces, par Laquelle La viande Luy est sanctifiée: En premier lieu L'enfant aura pour recom-

Du temps passé il n'estoit point honeste & n'estre point ceint par dessus leurs robe, pour ce que les anciens n'osoient guier communément de brayes ny de haut de gaussetes. Ilz le trouuoient donc estrange pour ce que antecement le vent leur eut facilement descouuert leurs parties honestes. Mais puis qu'au jourd'huy les gaussetes et autres habitz qui couurent ces parties la sont en commun usage c'este custume n'a point de lieu.

Il faut que l'enfant se garde, parmi le comble de toute dissolution qui regne au jourd'huy aux habitz des hommes, le plus qu'il luy sera possible d'vser, de decouuertes, de desfigurations, de bigarrures, et telles autres curiosités & follics qui ont la vogue au jourd'huy. Il faut aussi qu'il se studie à entretenir ses acoustumens netz et sans aucune ordure crottée ou sallée: car cela demontre que celui à qui sont tels habitz est fort paresseux, negligent, ou sale d'esprit.

Que si l'enfant ha quelque habillement neuf et qui luy agrée, Il faut qu'il dissimule le plaisir qu'il en recoit, et qu'il ne face point semblant de les voir: car c'est aux glorieux de regarder leurs beaux habillemens

## La Civile

hault, sinon qu'il Luy stent commandé ou de son maistre ou de ccluy qui ha la Garge de Le faire assoir : Car sil Luy est commandé par experts et plusieurs foyes, il s'asserra avec toute modestie ou Luy stia commandé.

Aucuns prient Dieu auant que de s'assoir à table, ou estans assis font prier Les enfans debout, et auant que de Les faire assoir : Les autres prient tous estans assis, en quoy n'y a point d'inconuenient, moyennant qu'on s'accommode aux Lieux, aux personnes, et coutumes. Parquoy L'enfant y procedra selon qu'il Luy stia commandé (observant Les circonstances que nous auons dit) sans aucune difficulté.

L'enfant estant assis sil ha vne seruiette deuant Luy sur son assiette, il La prendra et La mettra sur son bras ou espaule gauche, puis il mettra son pain du costé gauche, et Le couteau du costé droit, comme Le Verre aussi, sil Le veut laisser sur La table, et qu'il ait La commodité de L'y tenir sans offenser personne: Car il pourra aduenir qu'on ne scauroit tenir Le Verre à table ou du costé droit sans empescher par ce moyen quelqu'un, ou d'attaindre au plat, ou d'auoir ses commoditez. Et pourtant il fault que



troys excellentes operations & fort necessai-  
res à la santé et Vie humaine, à sçauoir,  
Le purge Les excremens, Le rend L'homme  
fort ou Luy augmente ses forces, et augmente  
sa force naturelle. Puis donc que L'exer-  
cice prind Deuant Le repas est si utile et  
necessaire, L'enfant ne Le doit negliger:  
Mais au contraire L'ayant en singuliere re-  
commandation, ne Laisse passer aucun repas,  
ou pour Le moins, aucun jour sans sy ap-  
pliquer, soit en Jouant à La paume, comme  
au meilleur de tous, ou en montant et  
descendant des Degrés, ou en se poumenant  
ou en exerçant ses membres et son corps en  
quelque sorte que ce soit dans sa chambre ou  
estude ou ailleurs selon Le loisir et La com-  
modité que sy presentera. Et ce faisant il se  
trouuera disposé sain & aligre, & comprendra  
plus en Vy jour que ne seroit en deux s'il ne-  
gligeoit ce moyen La. Or ce que ie recom-  
mande L'exercice aux enfans, ce n'est pas que  
ie veuille que de cela ilz prennent occasion  
d'estre portés, de se desbaucher, ou de faire  
mestier de Jouer en negligeant Leur estu-  
des: Mais au contraire se Le Leur recom-  
mande tant que c'est Vy moyen pour mieux

## La Civile

ensemble, en croix L'Une sur L'autre, ne autrement: Ny aussi toutes deux sur soy francoise, car tout cela n'est point honnesté.

L'enfant ne doit point tenir ses mains sur La table plus avant que jusques à La mangee du parpoint ou tout au plus jusqu'au demi bras de L'uy des bras si La necessité ou commodité s'y presente. S'y tenir L'uy ou les deux coudes comme les gens d'icy ou ennuyés, cela ne pult estre tenu que pour soy à son jeune enfant, veu que mesme aux grans cela ne pult estre trouué bien seant ne honnesté, si non que par maladie ou autre telle juste occasion ilz y fussent contrainctz.

Il ne faut point que L'enfant commence son repas par Le boire combien qu'il soit fort altéré: car s'il boit sans premier auoir mangé, ce boire La luy sera mal. Sauantage de commencer par Le boire c'est Le propre des yuognés, qui boyuent plus par costume, que par soyf.

Il commencera donc par Le manger, et en premiere lieu couppera du pain avec soy costean, et non point avec les mains, comme les affamés, ne avec Le bout des deux doigtz comme ceux qui veulent contrefaire les

mandé de prier Dieu auant que de se mettre à table, et ne faire point comme le pourreau lequel ha tousiours le groin figé en terre pour maester sans considere d'ou la viande luy est donnée: Mais comme la face luy est donnée pour regarder en haut, aussi dressant ses yeux au ciel ou pour le moins son esprit & son cuer il puetra Dieu qu'il luy plaise le benir et sanctifier et les biens qu'il luy presente, et luy faire la grace d'en vser purement & sobrement selon sa sainte Volonté.

Il faut aussi que l'enfant demonstre en priant Dieu que sa bouche ne parle que de l'abondance du cuer, ayant les mains jointes sous son bonnet et la face esleuée au ciel au deuant de la table et contre l'en-  
doit plus honorable d'icelle, ou tenue modestement droite, sachant qu'il est là comme portant la parole de toute l'assistance à Dieu, qui est le Roy des Roys et Seigneur des Seigneurs, en la presence du quel il doit parler avec toute reuerence & modestie.

Après cela l'enfant s'assera au lieu qu'il cognoistra luy estre conuenable ou à un plus bas encore: car il luy sera plus hon-  
rable de s'ester assis plus tost trop bas que trop

## La Civile

Que si d'avanture l'enfant ha son potage à part soy, et qu'il luy faille commencer son repas par là, il ne boyra point en mençant son potage, ne s'ouvrira après qu'il l'aura mangé, sans que première il ait mangé autre chose: car de boire incessamment après avoir mangé son potage est nuisible à l'enfant, et encore beaucoup plus, après avoir mangé du lait.

L'enfant ne doit boire que deux ou trois fois pour le plus en son repas. La première peu de temps après avoir mangé son potage, ou (s'il n'en a point) quelque autre chose. La seconde au milieu du repas après avoir mangé de quelque mets sec, ou picquant, ou acide, si point en mange. Et la troisième à la descente.

Le breuvage de l'enfant doit estre du vin si trempé, que ne soit que eau: car comme dit platon à ce mesme propos, On se doit garder de mettre feu sur feu, ce que se feroit si l'enfant (qui n'est que chaleur & feu) beuvoit du vin pur ou mal trempé, ou de la bite, ou crivoise violente. Davantage voy-cy quelle punition recoivent les enfans qui usent du vin mal trempé, ou de la bite qui est trop violente, Les sentz leur de-

L'enfant ait La Discretion de cognoistre Les circonstances Du Lieu ou il sera. Le plus souvent en France on ne tient point Le Doyere à table, parquoy d'autant que c'est principalement pour Les francoys que j'ay escript ce ce petit Livre, ne sera de besoing d'insister plus Longuement sur ce point.

Cela fait L'enfant tiendra son corps droit avec Une juste et Honneste mesure, sans se pencher et tenir courbé sur La Viande: ne aussi trop reuerse, comme sil regardoit au soulieau de La chambre, comme font Les pntifz et ceux qui ayment trop ou mesprisent La Viande que Leur est présentée.

Il ne faut point qu'il se berse en sa gaire ou escabelle, ne qu'il Evansle Les jambes ne Les remue, ou Les cuisses tantost L'Une tantost L'autre (si non que Le propos que L'on pourroit tenir L'y contraignit): car ceste contenance n'est pas moins Deshonneste, que odieuse aux assistans.

Semblablement il faut que L'enfant tienne Les Deux mains sur La table & non pas au giron, au scin, ny en autre part, ne L'Une ne Les Deux, car cela est à faire aux sotz: Et ne doit point tenir ses Deux mains iointes

## La Civile

En mençant comme L'enfant ne doit point estre trop prompt à prendre honestement ce que luy faut, aussi ne faut il point qu'il face comme un tad de gouvernant, qui tient tousiours trois morceaux au lieu d'un, l'un à la bouche, l'autre à la main, et le troisieme des deux au plat, ou à l'assiette: Mais il doit prendre le premier qui luy viendra en main de son trançoire. Et après que ce qui est sur son assiette sera sing, ou quand il en voudra prendre au plat, si cela luy est permis et en usage, il prendra de la chair qui est de son costé dans le plat sans s'avancer jusques à choisir les plus frians morceaux lesquels il doit laisser à plus grans que soy, et puis en suppta sur son trançoire.

Que si l'y a des saucts l'enfant y pourra tremper sa chair après les autres. Que si les autres y tramptent leur pain, il y pourra aussi tremper le sien honestement et sans le tourner de l'autre costé après qu'il l'aura trempé de l'un, ny le gadvouiller la dedans le plat. Et n'y doit point tremper des grandes piéces ou morceaux de pain à la rustique, ne ceux ausquelz il aura une fois moddu, ne y retourner trop souvent, car tout cela

Delicatz courtisand. Que si c'est au Desjeuner ou au Diner, et qu'il y ayt des ocus mollez avec la coque à manger, l'enfant courra prèmierement du pain & fera des appetiz, et après ouvrira son ocus, et l'ayant salé le mangera avec les appetiz de pain qu'il aura coupé au pavauant. Et ne sera point le premier qui prendra son ocus du plat, mais après que ceux qui seront plus grands que soy en auront prins (s'il en veulent prendre) il prendra le sien. Et après l'auoir mangé s'il ha soif et que les plus grands que soy aient beu, il pourra demander à boire. Or en mangeant son ocus il ne doit point nettoyer la coque d'iceluy avec les doigts, mais seulement le manger avec lesdictz appetiz de pain.

Que s'il n'y a point d'ocus en ce repas l'enfant ne sera le premier qui mettra la main au plat soit au potage ou à la saiz, mais après que les plus grands que soy en auront prins, il en prendra modestement, sans s'y affectionner ne precipiter par trop comme les Loups et dissolus: Ne aussi s'y portera trop mollement ou ceremonieusement, comme les hypocrites et les sottz.

## La Civile

Il est bien nécessaire à l'enfant qu'il a-  
prenne dès sa jeunesse à despecter Vng gigot,  
Vne pcedois, Vn Lapin et chyses semblables,  
à fin qu'il puisse trancher plus honnestement  
tout le temps de sa vie en la compaignie ou  
il se trouuera.

Si on luy presente à trancher pour soy  
d'vne espaule ou autre membre de mouton,  
il en doit prendre du costé qui est entamé:  
Car c'est vne chose aussi seiande que deshon-  
nesté de prendre ou trancher de tous les co-  
stés que luy semble bon

C'est vne chose par trop vuidé, que l'en-  
fant presente vne chose après l'auoir rongée,  
ou celle qu'il ne daignerait manger, si ce  
n'est à son seruitour.

Il n'est non plus honeste de tirer hors  
la bouge quelque chose qu'on aura ia mangée,  
et la mettre sur le tranchoir: si ce n'est qu'il  
aduient que quelque fois il suce la moelle  
de quelque petit os, comme par maniere  
de passe-temps en attendant la dessecte, car  
après l'auoir succé il le doit mettre sur  
son assiette, comme aussi les os des ctistes et  
des pounts et semblables, pource qu'il n'est point  
bon de les aualler n'y de les fecter à terre.



uitement faulxés, ou noirs, ou enrouillés. Les  
fontes pendentes, Les yeux chassieux, et L'enten-  
dement stupide et hebeté.

Si l'enfant ha quelque Inorceau en La bou-  
che, Il fault qu'il L'auale prèmierement et  
qu'il nettoye ses Lèvres avec sa seruiette, et puis  
il pourra boire.

Que si quelqu'un L'e conuie à boire, Il L'e  
remerciera et n'en boira que bien peu. Que si  
quelqu'un boit à sa bonne grace, il L'e remer-  
ciera et si l'est prest à boire comme Luy, il Luy  
placera.

En beuuant L'enfant tiendra Le verre  
par Le pied, ou si c'est vne coupe ou vny verre  
trop grand, il L'e pourra prendre honnestement  
par Le meillieu. Item Il n'auallera point  
hastiuement et ne mettra la Lèvre d'enfant  
si auant dans le verre qui La trempé toute:  
Et se gardera de faire resonner son gosier  
en auallant le vuy à La mode des dissolus:  
car tout cela est deshonnesté, comme aussi  
de boire en regardant ailleurs qu'en son verre:  
Mais il faut que L'enfant boiue modeste-  
ment, pensant à ce qu'il fait, et ayant La sa-  
ce joyeuse et libérale, et non point avec trop  
grande crainte ne hardiesse.

## La Civile

menue morceaux sur son trançoire, et que La  
mangeant avec du pain il La mange bien,  
auant que L'aualler : car cela est honeste et  
profitable à La santé du corps. Et ne faut  
point qu'il porte La viande à La bouche  
tantost d'Une main, tantost de L'autre comme  
Les petis qui commencent à manger : mais  
que tousiours il Le face avec La main droite,  
en prenant honestement Le pain ou La chair  
avec trois doigts seulement.

Quant à La maniere de manger elle  
est diuise selonc Les lieux ou pays ou on est : car  
Les Allemands mangent La bouche close, et  
trouuent L'aid de faire autrement : Les fran-  
coys au contraire ouurent à demy La bouche, et  
trouuent L'aid de La procedure des Allemands.  
Les Italiens y procedent fort mollement, et  
Les francoys plus rondement et en sorte qu'ilz  
trouuent La procedure des Italiens trop deli-  
cate et peccieuse. Et ainsi chacune nation ha  
quelque chose de propre et different des au-  
tres. Parquoy L'enfant y pourra proceder  
selonc Les lieux et costumes d'iceluy, ou il sera.  
Saufuantage Les Allemands ont de  
culite en mangeant leur potage et toutes  
choses liquides. Et Les Italiens des souuesetés.

n'est pas moins deshonneste que soit on dissolu.

Que si on presente à l'enfant quelque bon mouccau par extraordinaire, il le refusera modestement deux ou trois fois pour le plus, en remerciant celui qui le luy presente, que si on insiste à le luy presenter & que ce soit chair il la recevra avec les trois doigts ou dessus son trançoire: si c'est chose humid ou liquid il presentera plus tost son assiette pour le recevoir, que les doigts. Et si le luy autroit de la recevoir avec les doigts, il ne le descherra point comme les frians: mais le essuiera non point à sa robe comme le villain: ains à sa serviette, ou si le n'ny ha point à la nappe. Et si on luy en ha donné beaucoup il en pourra faire part à ses compaignons.

Que si quelqu'un ha de costume de trancher à l'enfant pour son ordinaire ou autrement, il ne sera point si hardy, que d'avancer son trançoire avant qu'on luy presente. Si on luy presente quelque chose qu'il n'ayme point, il la pourra refuser en remerciant celui qui la luy presente: et si on insiste à la luy presenter, il se pourra excuser honnestement et dire pourquoy il ne la recoit point.

## La Civile

L'enfant ne doit point si fort remplir sa bouche que les deux joues en soient pleines comme celles d'un sonneur de trompette ou de cornemuse. Ne ouvre si fort les mâchoires qu'elles sonnent haut comme celles des pouceaux: Ne aussi souffler des narines par une affection et ardeur à manger qu'il semble qu'il se veuille étrangler.

Il faut que l'enfant interrompe par intervalles le perpetuel manger par quelques bons propos qu'il tiendra ou escouterà des plus sages que soy: et non point qu'il mange et boive sans cesse comme pensif ou resuant. Comme aucuns qui sont si mornes et si songeurs, que mesme ilz n'oyent point ce que disent les autres, et ne sentent point qu'ilz mangent, tellement que si on les appelle par leur nom, ilz semblent estre esueillés de quelque grand sommeil. Il est bien vray qu'aucunes fois il sera pressé d'ailleurs tellement qu'il ne pourra point observer cecy. Mais on scait bien que necessité n'a point de Loy. Et pourtant en cela, comme en toutes autres choses, il fault qu'il ait regard aux circonstances.

Il fault que l'enfant se garde de faire comme aucuns, qui ne scauroient autrement  
tenir.

Que sil aduient qu'il ayt mangé quelque chose qui ne soit point bon de l'anallce, il tournira sa face arriere de la table et mettra sa seruiette deuant icelle du costé de la table et la ietira avec telle honesteté que personne de sa compaignie n'en soit point offensé.

L'enfant ne doit point ronger indécemment les os, comme font les gien: mais en tirer honestement la chair ou la moelle qu'y est avec son couteau. Et apres l'auoir netoyé il ne le doit point icter à terre, ne les reliefs de son assiette, Me aussi les laisser traîner sur la nappes: Mais les separer en un coing de son assiette. Et ne les doit point reprendre ny la viande à demy rongée, puis qu'une fois l'aura mise à part car cela est indécem et deshonneur.

Quand l'enfant voudra du sel il en prendra avec la pointe de son couteau, et non point avec les trois doigts: car on dit en commun proverbe, Que la marque des trois doigts imprimés en la salite, sont les armes des Villains. Que si la salite est trop loing, tellement que l'enfant n'y puisse atteindre, il en pourra demander en tendant son assiette.

Il faut que l'enfant coupe sa chair en

## La Civile

tenue, et quand il amencra quelque bon propos ou sentence, selon qu'il y sera poussé, qui sera bieu à propos et digne d'estre ouyé, ou qui avec instruction resiouyra les assistans, qui l'auront meü à la dire.

Il n'est point honeste à l'enfant de se precipiter à respondre auant que celui qui l'interroge ait acheué de parler. Que sil a uieü que l'enfant n'entend point quelque chose qu'on luy dit ou commande, il doit attendre qu'on se luy redise en se taisant: ou bieu, si la chose le requiert, priera humblement celui qui luy parle de redire ce qu'il luy a dit et se excusera de quoy ne l'a point entendu. Et quand il respondra, il vsera de bieuuetté en se demonstrent tousiours allegre: car il n'est point honeste de tenir propos fastueux ou qui troublent la bonne chere: Ne aussi se rire des parolles ordés et deshonnestes: Ne de parler avec le mouctau à la bouche: Ne de leger le sucre, ou telle chose friande, qui demurera aux platz ou assiettes avec la langue comme les chatz: Ne de toucher la renommée d'autreü: Ne de raconter ses afflictions à personne: Ne de blasmer les viandes que luy sont presentées: Ne, si le banquet se

Et Les francoys de L'uy et de L'autre scloy  
 que bon Leur semble et qu'ilz en ont La com-  
 modité. Les Italiens se plaisent aucunement  
 à auoir Gascony son cousteau: Mais Les Alle-  
 mans ont cela en singulière recommandation, et  
 tellement qu'on Leur fait grand Desplaisir  
 de Le prendre de Deuant eux ou de Leur De-  
 mander. Les francoys au contraire toute  
 vne pleine table de personnes se scaiuent de  
 eux ou troyz cousteaux sans faire Difficulté  
 de Le Demander ou prendre, ou Le bailler s'ilz  
 L'ont. Parquoy s'il aduient que quelqu'uy  
 demande son cousteau à L'enfant, il Luy doit  
 bailler apres L'auoir nettoyé à sa sciueté en  
 tenant La pointe en sa main et presentant Le  
 manche à ccluy qui Le Demande: car il seroit  
 Deshonneur de Le faire autrement.

En mangeant, comme nous auons dit,  
 L'enfant doit faire de petit morceaux et Les  
 manger bien, auant que de Les aualler tant  
 pour L'honesteté comme pour sa santé: Et  
 non pas Deuorer comme aucuns qui englou-  
 tissent plus tost qu'ilz ne mangent, et se pre-  
 cipitent comme s'ilz Desrobent ce qu'ilz man-  
 gent, ou comme si on Les Deuoit tout incon-  
 tinant mener en prison pour y faire abstinence.

## La Civile.

sur Le Service, de peur que quelque chentil  
ne tombe aux platz ou à La Viande. Et ne  
doit point toucher le bont ou L'ossez pour  
Legiere occasion ne à tous propos, de peur de  
Le graissce, ou d'ennuyer La compaignie.

finalment si Le repas est prest d'estre  
finy et qu'il faille qu'on seye Lue, ou qu'on lue  
la nappes, comme L'enfant ne doit estre des  
derniers qui se Lue, aussi ne doit il  
point oublier de prier Dieu premier que de  
seye Lue, ou pour Le moins premier que de  
seye aller: car si Dieu en nous repaissant et  
nourrissant de ses biens ne demande si non  
qu'on y remette ment et recongnissance, pour  
toute recompence, nous stions bien ingratz  
et Laschez si nous ne Luy en rendions graces.  
Après donc que L'enfant aura prins sa refe-  
ction il pourra sortir de table en disant Le  
Bon pou vous face, avec une honeste re-  
uerence à La compaignie, et puis ne bougira de  
là qu'il n'ait rendu graces, si le ne l'ea  
rendus auant que se Lue de table: Mais  
attendra que les autres soient prestz à les ren-  
dre: et ce pendant pourra ayder à desservir.

Que sil luy aduient qu'il luy faille mou-  
ger La chandelle, il se Lue debout et



tenir leurs conteneurs à table, si non qu'ilz se grattent la teste, ou s'ilz ne souillent en leurs dents, ou font quelque singerie des mains, ou s'ilz ne se fontent de leur costeau, ou toussent ou crachent : car telles manières de faire procedent d'une honte rustique et sottise. Il n'est point moins deshonnesté qu'ennuyeux aux assistans, de tenir longuement sa vue sur aucun d'eux, ou de tourner les yeux à l'environ de la table, & regarder ce que chacun mange. Il n'est point indecent, que l'enfant tourne sa face pour voir ce qu'on fait aux autres tables si point y en ha auprès de luy.

Comme c'est chose sottise & deshonnesté d'estre trop muet, et comme muet et melencolique à table, aussi l'enfant se doit garder diligemment de beaucoup parler ou mal à propos quand il sera assis avec plus grand que soy. Car si le silence apporte honneur aux femmes, à plus forte raison l'apportera il aux enfans. Davantage comme en la table on recoit la nourriture corporelle et avec delectation, aussi y doit on recevoir par mesme moyen la nourriture de l'esprit. Ce que fera l'enfant quand il escoutera avec recreation et plaisir les bons propos qui y seront

## La Civile

saluer noz prochains, & Les honorer, &  
& prouener l'Un l'autre par honneur. L'en-  
fant donc ne sera negligent en cest endroit:  
Mais sil rencontre quelqu'Un en son chemin  
qui soit de ses cognoissans, ou plus ancien ou  
plus grand que soy, il luy doit ceder, se des-  
tourner, & luy faire voye, & ostant son bon-  
le saluer. Et ne doyent iamais telles ne  
semblables cogitations entrez, & encore moins  
auoir lieu, en l'esprit de l'enfant, Que  
me soucie-je de saluer celuy qui ne m'en don-  
na iamais l'occasion? Qu'ay-je à faire de  
celuy que ie ne conuois point, & qui iamais  
ne me fait bien? Car premittement il y est  
tenu, & pouzant sans auoir regard à telles  
considerations il le doit faire pour son de-  
uoir. Secondement tel pourra il saluer qui  
à l'autre luy pourra seruir en plus grande  
chose qu'il ne pense. finalement il ne faut  
point que l'enfant salue son prochain tant pour  
ce qu'il est son prochain: comme pour ce que  
Dieu le luy commande, & qu'il sçait cela  
luy estre agreable.

Si donc l'enfant rencontre Un plus Vieil  
que soy qu'il le salue & honore comme son pere:  
sil est egal à soy il le doit saluer & sans

fait aux despens de l'enfant, qu'il loue les viandes, ou qu'il recite ce qu'elles ont costé: car au contraire il doit excuser le petit appareil et traitement: Ne se moquer s'il aduient à quelqu'un de se porter lourdement en quelque chose: car il le doit dissimuler, et plus tost estre marry ou mal d'autre que de se moquer ou en estre ioyeux: Ne denoter ou rapporter par après les propos ou choses sinistres ou deshonestes que l'enfant y pourra auoir apperceu en quelqu'un: car toutes choses y doivent estre libres, pourueu que Dieu n'y soit point offensé.

Comme ceux qui contraignent les enfans à endurer faim, et à ne manger point librement et honnestement, saillent: aussi ceux qui les contraignent ou laissent manger tout leur soul et iusques à creuer (comme l'on dit) sont autant ou plus à vitupérer: car il faut user sobriement et modiquement des biens de Dieu sans tomber en l'une ou en l'autre extrémité.

Que si cependant que l'enfant sera à table suruient quelqu'un à qui luy saille ostter son bonnet, ayant nettoyé ses doigts à sa seruiette il le pourra ostter l'abaissant tout bellement.

## La Civile.

Ne touchez sa face cà & là, car c'est signe d'inconstance. Ne changez sa face en diverses façons, comme de feoncier le feond puis le nez, de hausser les sourcilz, de remuer de traicter les leneus, & semblables, car tout cela est deshoneste et indecent: Ne toussiez ou craquez sans necessité: Ne se grattez la teste, ou frottez son visage avec sa main, ou souiller ses oreilles, ou mouster son nez, ne frottez le col ou scrotte ou hausser & abaisser ses espaulles: car tout cela n'est point honeste. Pareillement il ne doit point touchez la teste ou la remuer en niant quelque chose: Ne hocer la teste en appellant quelqu'un: Ne fouer des bras et faire singier des doigtes, ou se bécoter des piedz en parlant à un autre, et principalement s'il est plus grand que soy: Ne parler par signes, car combien que quelque fois cela soit honeste à l'homme, toutes fois il n'est point bien seant à un enfant.

Il fault que la voix de l'enfant soit soulce, & posée, & non point trop forte ou haute, car c'est le propre des vilageois, des sonneurs de cloques et des chandevonniers: Ne aussi trop basse, de peur que celui à qui il parle ne l'entende point.

tiendra La chandelle avec Le chandelice hors de La table, & si tost que L'aura mouste mettra Le pied sur ce qu'il aura icte à terre, & puis remettra La chandelle avec Le chandelice sur La table. Que si Le chandelice est si grand qu'il ne Le puisse prendre avec une main avec La chandelle, il prendra La chandelle seulement. En mençant & beuvant ou versant quelque chose Liquid il se gardera de souiller ses habillemens.

## Des rencontres, recueils,

et continencés en parlant.

Un des moindres devoirs que nous puissions faire envers nostre prochain est que nous Le salvons & Luy souhaitons tout bien quand nous Le rencontrons : Et toutes fois nostre Seigneur Jesus Christ cognoissant nostre negligence en c'est endroit, à fin que ne passions point que cela fust indifférent de Le faire ou de ne le faire point, outre Le commandement general (par lequel il nous commande d'aimer nos prochains comme nous mesmes) il nous a commandé en special de

## La Civile.

Deffoubz L'autre aiffelle.

Si L'enfant parle à ses Supérieurs, il leur doit parler avec peu de parolles et reueremment. si c'est avec ses parens, amiablement et gracieusement. Et ne doit point oublier d'vser souuent du mot de Père, ou Mère, ou frere ou Sœur, ou de Maistre ou de Monsieur, ou de mon Seigneur, ou de Dame, Madamoyselle, ou Madame selon la qualité des personnes auxquelles il parlera. Mesme il est honeste en parlant aux grans Seigneurs et Dames d'vser de ces motz vostre excellence, vostre bonté &c. en lieu de, vous: combien que telles manieres de parler sont propres aux Italiens.

Il n'est pas moins deshonnesté et vilain, que detestable, qu'un yfucine enfant jure ou blasphemé Dieu, ou qu'il use de quelque parole lascive, sale, deshonnesté, ou ofensive: ou mesme qu'il y presté volontiers l'oreille quand quelque dissolu en prononcera de telles. Que si quelque fois il est contraint de nommer quelque partie yntuse, il la doit plus tost signifier, que nommer. Que si l'enfant veut dire quelque chose odieuse et sale comme retrait & semblables, il taschera d'vser

attendre que l'autre commence, potuerie à luy faire honneur : car celui qui potuerie à faire honneur à son pareil, ou à moindre que soy il n'en est point pourtant fait moindre. ains au contraire plus honeste civil et honorable.

Or quand l'enfant saluera quelqu'un ay-ant flechy son genouil et osté son bonet de la main droite, il le tiendra bas en la gauche, et sa main droite au bas de l'estomac avec les gans ou linne (s'il en ha) ou autrement : car de tenir le bonet ou chapeau et expose semblable souz l'aisselle, en saluant autrui, est expose rustique. Ou si boy luy semble il pourra tenir son bonet abaissé deuant soy avec les deux mains, en faisant sortir ses deux poulets iointz, ou l'un pot de l'autre, de hors sur le bord du bonet.

En parlant il fault que l'enfant ait une honte qui luy donne grace et non point qui le rende estonné : Et y en doit jointement regarder celui à qui il parle, posément, et simplement, sans qu'ilz monstrer rien de lascif ou de meschant, ou de sinistre. Il ne doit point baisser sa veue, car ceste facon de faire porte soubey de mauuaise conscience : Ne regarder de traicté comme celui qui veult mal :

## La Civile

plus grand que soy ne à ses compaignons: Ne se vanter de ce qu'il ha: Ne reprendre les facons de faire d'autreuz, pour ceu que ne soyent contre Dieu: Ne blasmer l'esprit ne les mœurs des autres nations, & encore moins de la science: Ne reueler le secret qu'on luy a dit: Ne mettre en avant mensonges ou nouueaux bonitz: Ne blesser la renommée de personne: Ne vituperer le vice ou imperfection qui est donnée de nature, comme d'appeller un aveugle, aveugle, et un boyteux, boyteux & semblables: car cela n'est pas moins deshonnesté, qu'injurieux et inhumain. Que s'il se porte ainsi, il trouuera tousiours Louange sans enuie et amyé parciç à soy.

Comme l'enfant ne doit prendre aucune rancune ne debat avec personne, ains au contraire se monstret doux et debonnaire à tout le Monde: aussi ne doit il point receuoir que bien peu de gens à son interieur et secrette amitié et familiarité, et encorç il faut qu'il procedt avec grande prudence au choix et election de telz amyç.

Il ne doit jamais dire son secret à personne, scaçant bien que s'il ne le peut tenir cache, aussi ne le seront il point les



Son parler doit estre familier, posé, &  
 prononcé distinctement, en sorte qu'on puisse ai-  
 sement entendre ce qu'il dit: & non point  
 trop hatif, tellement que la parole aille de-  
 vant la pensée, car c'est le propre des folz:  
 Ne aussi trop mol & lent comme de celui  
 qui ne sçait parler, ou qui ne sçait ce qu'il  
 doit dire: car cela donne peine & fait en-  
 nuy à celui qui l'escoute.

Si il aduient que l'enfant face recueil à  
 quelqu'un sien parent ou parente, qu'il n'aura  
 veu de long temps, si c'est une femme &  
 qu'il faille qu'il la baise, Il la doit baiser sur  
 la bouche: si c'est un homme il enduerra qu'il  
 le baise en la joue: Si c'est un enfant de sa  
 qualité ou moindre que luy, il le pourra bai-  
 ser sur la ioue, & attendre le semblable de  
 luy. Ce seroit chose par trop ord & des-  
 honneste que l'enfant baisant un autre n'eut  
 sa bouche & son nez bien netz & honnestes. Que  
 si l'enfant accolle quelqu'un s'il est plus grand  
 que soy il l'embrassera dessous les bras, &  
 d'autant plus grand il sera, d'autant plus bas  
 il l'embrassera, jusques aux cuisses mesmes: s'il  
 est soy pareil ou moindre il l'embrassera l'un  
 bras dessous l'une espalle d'iceluy, & l'autre

## La Civile

Jeux qui se font plus pour recreation que pour l'exercice. Ceux qu'on fait pour l'exercice, se doivent faire deuant le repas, et non pas après (comme nous auons dit cy dessus) à fin que la force naturelle qui se doit employer à la digestion, ne soit occupée aux membres qui travaillent. Ceux qui se font par recreation comme le jeu aux eschetz, aux dameds, et à la Rhythmomachie se doivent faire après le repas selon que le loisir s'y presente.

Or pour ce que la nature de l'enfant se demontre plus telle qu'elle est, au jeu, qu'en aucune autre sorte, l'enfant doit estre d'autant plus soigneux à s'y porter le plus honnestement et vertueusement qu'il luy sera possible. Et pour ce faire, soit qu'il ioue par exercice ou par recreation, il s'y doit porter aussi modeste mesme qu'à la table: Car s'il est enclin à mentir, à noiser, à courroux, à violence, à auogance ou à quelque autre tel vice, il le demontre principalement au jeu. Il fault que l'enfant ne se plaise point en aucune jeux qui ne soient honnestes: et qu'en iceux il demontre vne alegresse et gayeté d'esprit. Et fault qu'il cuite opiniastrété comme la mere des debatz, et toute tromperie. Item il

de termes les plus propres et honestes, et s'en parler le plus sobriement qu'il pourra, et adionstant tousiours, Me vous desplaise, ou semblables termes. Que sil veut nice ou contredire à quelque chose qu'on luy pourroit imposer, ou dire autrement qu'il scait qu'elle n'est, et usant de ces termes, sans dire honneur, sans voster grace, ou de semblables, il pourra dire, Je l'ay entendu autrement, se gardant bien de nommer à tous propos l'auteur ou celui qui le luy a dit, mesmement si la chose est de consequence et que s'en puisse ensuyure quelque domage à celui qui le luy aura dit: car outre le tort qu'il luy pourroit faire, il le rendroit son ennemy. Il faut aussi que l'enfant regard de se porter modestement en ces negatiues et contradictions, mesmement, sil ha à faire à plus aagé ou plus grand que soy, de peur qu'il ne luy eschappe de dire, Il n'est pas vray, ou de le demantir obliquement et l'irriter ou l'offencer. Car l'enfant bien nourry et honeste se doit garder soigneusement de ne potndre point querelle avec plus grand ne moindre que soy, ne avec personne, faisant bien tousiours à tous, et mal à nul. Et pour ce faire il ne se doit prescrire à

## La Civile honnesteté.

Le matin après auoir esté à ses affaires  
il se doit peigner, et puis Lancer Les  
mains, Les yeux, & La bouge avec d'eau nette  
& fresche. Après cela, premier que d'estudier  
ou faire quelque autre chose, Il ne sera point  
si ingrat, qu'il ne recognoisse La grace que  
Dieu Luy a fait de passer la nuit en repos  
& sans danger: et pourtant Luy en doit re-  
dre gracts, et Le prier qu'il Luy plaise Luy  
faire ce bien, que tout ce qu'il sera, dira, ou  
pensera soit dirigé à son honneur & gloire & à  
L'edification des prochains. En ce faisant n'y a  
point de doute que Dieu ne Le benie. Sem-  
blablement de soir il doit prier Dieu qu'il  
Luy veuille pardonner Les offenses qu'il a com-  
mises tout Le long du iour à L'encontre de sa  
tete sainte Maicste, et que Luy donnant re-  
pos, il Le maintienne en sa protection et sauue-  
gard. Voyla que doit estre sur toutes choses  
pour recommandé à L'enfant. Adieu amy  
Lecteur, Jusques à ce que Dieu m'ayt donné  
le loysir et commodité de faire plus et mieux.



autres. Le naturel presque de tous hommes est tel, Qu'il est impossible de contraindre la Langue, qu'elle ne dise son secret. Et à cela sont subiectz Les uns plus que Les autres, ce qui est bien à regarder et observer en ceux qu'on se veut acquies pour singularité amy. Quoy qu'il en soit le plus expédient est de ne rien faire, de quoy en puisse recevoir honte, s'il est reuelé.

Cependant qu'on y autre parlera, L'enfant ne doit rompre son propos, ne commencer à parler avant que l'autre ait acheué. Ne estre fort curieux des affaires d'autrui, ne faire semblant d'en scauoir rien, s'il en a entendu quelque chose: Ne regarder et espier dans Les Lettres, ou coffres d'autrui: Ne escouter Le secretz que Les autres sentent dire: pour ce que cela Les peult ennuier, et ne scauoir de rien seruir à soy.

## Du Jeu.

La principale fin pour laquelle L'enfant doit Jouer, est à fin de faire exercice, tant pour La santé de son corps, que pour La bonne disposition de son esprit. Il y a des autres

À L'envieux  
Huictain.

Coeur envieux plain de toute malice,  
Pour quoy, ô mal, notés plus tost le Vice  
Que la Vertu en nostre escript, ou fait:  
Veux que vicieux, ains pie à tousiours fait?

C'est pour aultant que tu as esté fait  
Pour estre dict ennemy de nature:  
Louant le mal, vitupérant le fait  
Plain de Vertu: ô creature impure!

ne doit point contredire aux arbitres. Que  
 sil joue avec ceux qui n'entendent guier au  
 jeu, il les doit laisser gagner quelques  
 fois: Sil joue avec gens de plus basse condi-  
 tion, il doit permettre qu'en jouant ilz se ren-  
 dent s'esgays. Que si l'enfant y proccède ain-  
 si, il vstra du jeu selon son devoir usage.

## De la chambre.

L'enfant se doit porter si modestement  
 et paisiblement en la chambre que nul n'ait  
 occasion de se plaindre de luy: sachant que  
 c'est le lieu pour estudier, pour poursuivre  
 sa vacation, et pour profiter en icelle. Ce  
 qu'il ne pourroit faire, sil y faisoit des bouitz  
 et des insolencez. Parquoy il faut qu'il y use de  
 toute silence, sotte, simplesse, et honesteté. Sil  
 s'habille le matin en se levant ou en se couchant  
 le soir se deshabille, il se doit garder de  
 monstrez ses parties honteuses: Et en dormant  
 la nuit (sil couche avec quelque compaignon)  
 il se doit garder de le molester et de le des-  
 couvrir en se tournant. Il ne se doit point couchez  
 à l'envers, ne au contraire la face contre le lit,  
 mais de costé, pour ce que cela est plus sain.

Mon petit Liure appellee Doceptes nuptiales  
de Plutarque dans lequel sont compris beau-  
coup de bons enseignemens soit utiles, et  
profitables, tant à nouveaux mariez, que à  
nouuells mariez, et à tous autres de quelque  
estat ou condition qu'ilz soient. Lesquelz me  
suis mis en deuoir (selon mon petit pouuoir)  
de traduire, et mettre en Estime francoyse,  
ayant eu regard à cause de la contrainte des  
Deux, non tant à ce que l'auteur disoit  
que à ce qu'il vouloit entendre par ses pa-  
rolles: et Iceulz presenter à vostre royale  
maiesté. Mon pas, ma tres- Illustre Prince-  
se, que ie ignore combien soit grande vostre  
condition, estimation, prudence et de plusieurs  
hautes espees et Doctrines, singulier scauoir,  
et congnissance; mais pour plus facilement  
et sans grand labeur (ie dy si en le lisant  
y prenez plaisir, contentement, ou delectation  
aucune) pouuoir estre communiqué non seule-  
ment à vostre bonne partie. avecques laquelle  
puissiez longuement ioyr en sainté et fortune  
et heureuse Vie, multiplication des Joyes, et  
tranquillitez de ceste Vie mortelle, pour à  
la fin paruenir à l'eternelle, mais aussi pour  
estre declarer maintenant principalement